

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/05/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN et Mr Grégory PHILIPPE adjoints, Mmes Violette DELHAY, Annie HARDOIN, Sylvie LANGLOIS, Chrystelle LEGAY, Claire MIOSSEC et M. Philippe DURAND, Nicolas GEORGE, Nicolas HOUE, Sébastien LEROUGE, Jacques ROUARD et Alain ROYER

Absents : Delphine LAVIRON excusée
Secrétaire de séance : Grégory PHILIPPE

Convocation du : 18/05/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Procède au tirage au sort** des membres du jury criminel pour l'année 2022 à partir de la liste électorale ; **sont désignés** :
 - ARFFAK (épouse MASTOUR) Fatima
 - DAVID Michel
 - GOUDAL (épouse BERNARD) Myriam
- **Approuve** le rapport de la CLECT pour l'année 2020,
- **Décide** de recourir à un marché pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux inscrits au contrat rural et **autorise** le Maire à valider les meilleures offres et tous les documents de marché correspondants à cette opération,
- **Approuve** la répartition du solde du STAC suite à sa dissolution. La commune encaissera la somme de 5 562,31 €,
- **Autorise** l'admission en non-valeur de la somme due par un particulier décédé, dont les héritiers ont refusé la succession, pour un montant total de 664,68 €,
- **Accepte** la décision modificative du budget se traduisant par l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 10 000 € transféré de la section fonctionnement à la section investissement, permettant l'acquisition d'un tracteur doté d'une puissance supérieure à celle prévue d'origine.
- **Décide** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à 5/35^{ème} en remplacement de ce même emploi existant à 4/35^{ème}.

Monsieur le Maire informe :

- Avoir demandé à la CC2M la reprise de la gestion du complexe sportif La Payenne par la commune. Il explique que le maintien de cette mise à disposition empêcherait la commune de mener, seule, des projets communaux futurs sur l'enceinte de ce complexe lui appartenant. Cette demande de changement de compétence devra être approuvée lors de la modification des statuts qui sera soumise au vote lors du prochain conseil communautaire,
- Du déroulement des élections départementales et régionales à venir, les 20 et 27 juin prochains,
- Avoir signé le 19/05 l'acte d'achat définitif du local situé 12 Grande Rue,
- Avoir reçu du SDESM une estimation de travaux d'enfouissement de réseaux pour la partie restante de la Route de la Ferté Gaucher. Le prix annoncé étant trop élevé, le projet est reporté et la réflexion d'une consultation d'entreprises sera étudiée le moment venu,
- Avoir été consulté par la Préfecture pour donner un avis sur la demande émanant du circuit de vitesse de La FERTE GAUCHER sur l'élargissement des horaires en soirée (d'avril à octobre), jusqu'à 22h00 au lieu de 20h30 actuellement. Le conseil municipal donne son accord pour 21h00,
- Qu'il est envisageable d'organiser d'un feu d'artifice et sur une proposition de Mme DELHAY, une retraite aux flambeaux pour les enfants, à la suite de la fête du Tillet en septembre, (sous réserve des conditions sanitaires). Le conseil municipal y est majoritairement favorable. Les conditions restent à définir,
- Que la pizzeria Lasagna affiche sa réouverture pour le 03/06,
- Avoir passé une commande de 4 tonnes d'enrobé à froid pour réfection de voirie, la livraison est prévue courant juin,
- De la réception du nouveau tracteur prévue en octobre,
- Sur la récente décoration du massif situé au carrefour des routes de la Ferté Gaucher et Courgivaux réalisée par les agents techniques en collaboration avec Messieurs Jean-Louis LEMAIRE et Christophe DURAND, et les félicite pour le travail réalisé,
- De l'installation en cours de pots de fleurs « grande taille » sur 2 axes de la commune,
- De la dissolution du SIANE créé et géré par Monsieur Alain BEAUFORT pendant 20 ans, ancien maire de la commune.

Mme Nadeige ROBLIN, 1^{ère} Adjointe informe que les collectivités locales seront toutes amenées à changer de nomenclature comptable d'ici le 01/01/2024 pour passer de la M14 à la M57, plus analytique et détaillée.

La commune de Choisy en Brie hésite à anticiper cette obligation pour un passage au 01/01/2022 ou 01/01/2023. La décision sera prise à réception du devis demandé au prestataire du logiciel actuel.

Elle précise également que la pharmacie de Choisy en Brie dispose maintenant de nouveaux vaccins contre le Covid-19 ce qui va permettre de couvrir une plus large tranche de notre population

Mr Grégory PHILIPPE, 2^{ème} Adjoint informe qu'une page facebook a été créée par la commission communication afin d'y diffuser des informations communales. De nombreux administrés y ont déjà adhéré.

La séance est levée à 20H40.

Pour copie Conforme,
Fait à Choisy en Brie le 26 mai 2021
Daniel TALFUMIER, Maire

